

Prix Architecture espaces Bretagne (PAeB) 2018

* 16^{ème} édition *

FICHE D'AUTORISATION

La fiche d'autorisation est à télécharger sur <http://candidature.architecturebretagne.fr/> entre le **1er février et le 27 avril 2018** et à compléter et à signer pour chaque réalisation.

Nom de la réalisation :

Maître d'Œuvre : Nom / Raison sociale :

Nom du responsable :

Collaborateurs :

Maître d'Ouvrage : Nom / Raison sociale :

Nom du responsable :

En signant ce document, le Maître d'Œuvre atteste avoir informé et obtenu l'autorisation du Maître d'Ouvrage quant à la participation de l'opération au Prix Architecture espaces Bretagne 2018 et à toute la communication qui pourra être diffusée autour de l'opération.

Date :

Signature du Maître d'Œuvre :

Nom du photographe ou de l'auteur de :

pp :

pc :

pi :

pa :

masse :

niveau :

coupe :

doc :

LICENCE DE DROIT D'AUTEUR SUR LES PHOTOGRAPHIES

Je soussigné(e), M/Mme agissant en tant que photographe des photos citées ci-dessus :

- autorise la MAeB, sur l'ensemble des photographies listées, et donc sur les réalisations photographiées :
 - d'utiliser, reproduire, éditer et représenter les photographies, sur tout support, écrit, électronique, audiovisuel, connu ou inconnu, de la MAeB.
 - dans le cadre des activités de la MAeB, en lien ou non avec le «Prix Architecture espaces Bretagne 2018», et par exemple dans le cadre d'expositions itinérantes, du catalogue, d'affiches, de calendriers, de bulletins d'information, de cartes de vœux, de cartes postales, de guides touristiques, d'applications numériques, etc...
 - et de publier les photographies dans les médias dans le cadre de la promotion de l'architecture.
- reconnais qu'aucune redevance, ni indemnité ne sera versée aux termes de cette licence.
- reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte l'ensemble de ces conditions.
- affirme être l'auteur des photographies listées et assure qu'elles ne sont en aucune manière protégées par un droit dont je ne sois détenteur.

Date : Nom du photographe :

Signature précédée de la mention « bon pour autorisation » :